

# L'environnement en Île-de-France

## Mémento - actualisation partielle 2012

Mise à jour : juillet 2013

## L'agriculture et la sylviculture

### L'agriculture

- Selon le dernier recensement agricole de 2010, la région a perdu plus d'une exploitation sur 5 en 10 ans : 5 000 exploitations en 2010 contre 6 500 en 2000. Le mouvement de baisse des exploitations s'est cependant un peu ralenti (-28% entre 2000 et 2010) par rapport à la période 1988-2000 (-33%).

- Parallèlement, la surface agricole utilisée (SAU) a diminué de 2%. Elle représente 48% du territoire régional en 2010. Le seuil symbolique des 50% a été franchi : pour la première fois l'agriculture représente moins de la moitié du territoire régional.

- La forte baisse du nombre d'exploitations et le relatif maintien de la SAU s'explique par la forte augmentation de la taille des exploitations. La surface moyenne est aujourd'hui de 112 ha (+ 26 % en 10 ans).

- Une autre évolution, déjà à l'œuvre, se confirme : la spécialisation des exploitations et le développement des statuts juridiques. Le nombre d'exploitations céréalières de plus de 200 ha a augmenté et celui des grosses exploitations horticoles-maraîchères se maintient. On note par contre une forte régression des exploitations mixtes ou de petite taille.



Paysage agricole à Arthies (95).

Crédit photo : B. Fleurier / IAU îdF



Cette fiche, accessible uniquement sur internet, constitue une actualisation du thème traité dans l'édition 2011, à partir des données disponibles en 2012. Pour avoir une information plus complète, se reporter à l'édition 2011. Une nouvelle version intégrale et imprimée du mémento sera disponible en 2014.



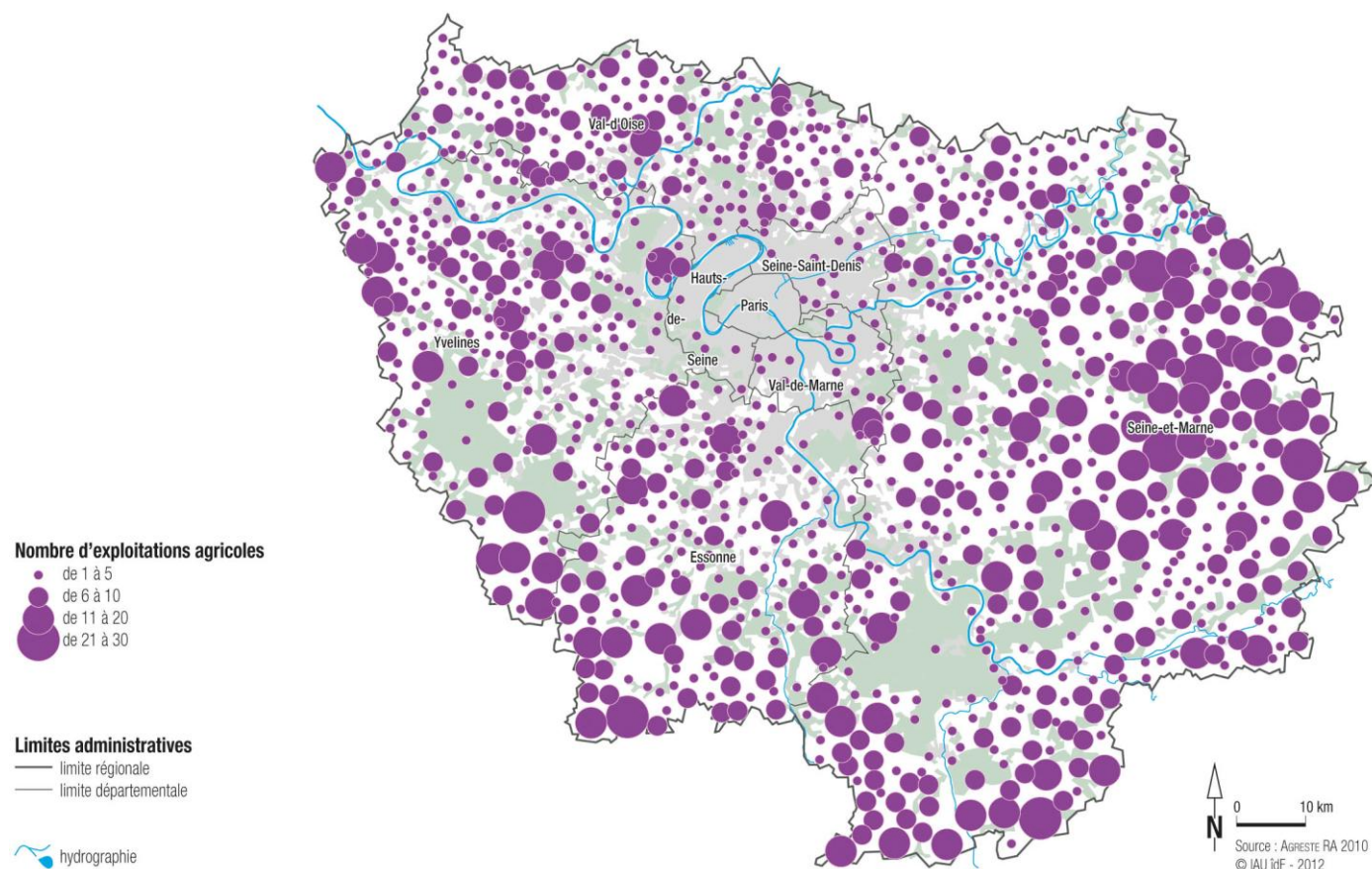
## Quelques données du recensement agricole 2010

### Superficie agricole utilisée, exploitations, exploitants

	Île-de-France		France	
	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000
<b>Superficie agricole utilisée – SAU (milliers ha)</b>	569	-2 %	26 961	-3 %
<b>SAU moyenne</b>	112	+ 26 %	55	+31 %
<b>Exploitations agricoles</b>	5 075	-22 %	490 010	-26 %
<b>Chefs d'exploitations et coexploitants</b>	6 347	-18 %	603 899	-21 %

Source : Agreste, Recensements agricoles

### LE NOMBRE D'EXPLOITATIONS PAR COMMUNE



### Principales cultures

Productions végétales	Superficie (ha)
<b>Céréales</b>	347 592
<b>Oléagineux</b>	76 578
<b>Protéagineux</b>	42 108
<b>Betteraves industrielles</b>	39 559
<b>Superficie toujours en herbe</b>	15 800
<b>Ensemble prairies</b>	21 157
<b>Légumes</b>	4 401
<b>Fleurs</b>	562
<b>Vignes</b>	107
<b>Cultures permanentes</b>	1 860

L'Île-de-France est la 1<sup>ère</sup> région productrice de persil, de cresson et de radis, 2<sup>e</sup> région pour la salade (batavia), les oignons blancs et les plantes en pots, 4<sup>e</sup> région en termes de pépinières.

Source : Agreste, Statistique agricole annuelle, Recensement agricole 2010

## Elevage

Cheptels	Effectifs
<b>Bovins</b>	30 675
<b>Equidés</b>	8 077
<b>Caprins</b>	2 360
<b>Ovins</b>	11 959
<b>Porcins</b>	7 984

Source : Agreste, Statistique agricole annuelle



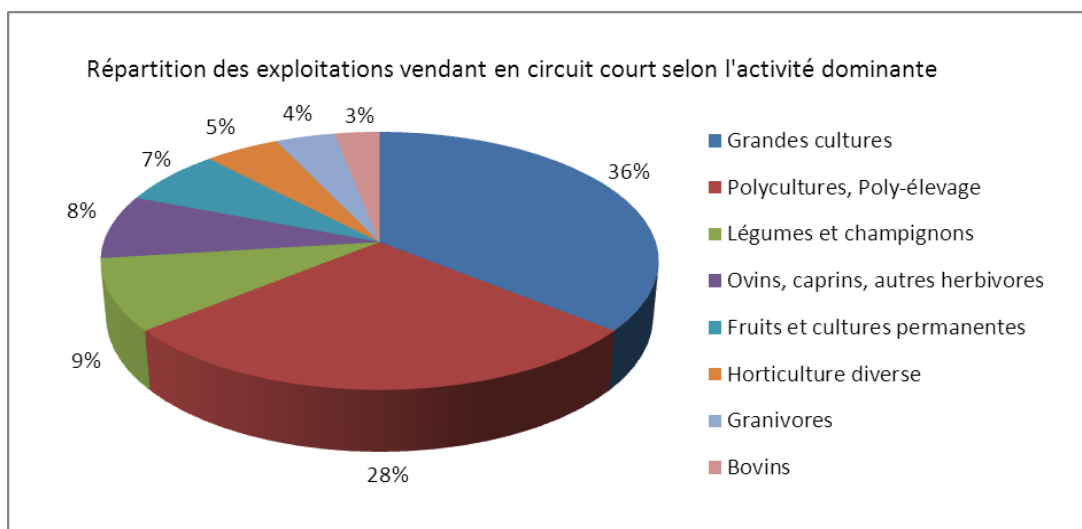
**Champs de salades à Montesson (78).**

Crédit photo : M. Mérat / IAU idF

## Les circuits courts

En Île-de-France, la vente en circuit court de produits alimentaires est pratiquée en 2010 par près de 800 exploitations, soit 15 % des exploitations agricoles franciliennes. Cette proportion a fortement diminué par rapport à 2000 alors que l'Île-de-France offre un bassin de 12 millions de consommateurs. Cette baisse est corrélée au fort recul des secteurs maraîcher et arboricole. Cependant, aujourd'hui 2 exploitations sur 3 produisant des fruits et légumes les commercialisent en circuit court. Les légumes sont les produits les plus vendus dans les circuits courts.

Toutefois, les exploitations commercialisant majoritairement en circuit court sont les exploitations à dominante grandes cultures. Ceci s'explique par leur prédominance en Île-de-France et le fait qu'à côté des cultures céréalières, elles développent la production de légumes ou l'élevage.



Source : Agreste, Recensement agricole 2010

La vente à la ferme est le mode de commercialisation principal en Île-de-France. Pour autant, la plupart des agriculteurs utilisent plusieurs modes de commercialisation.

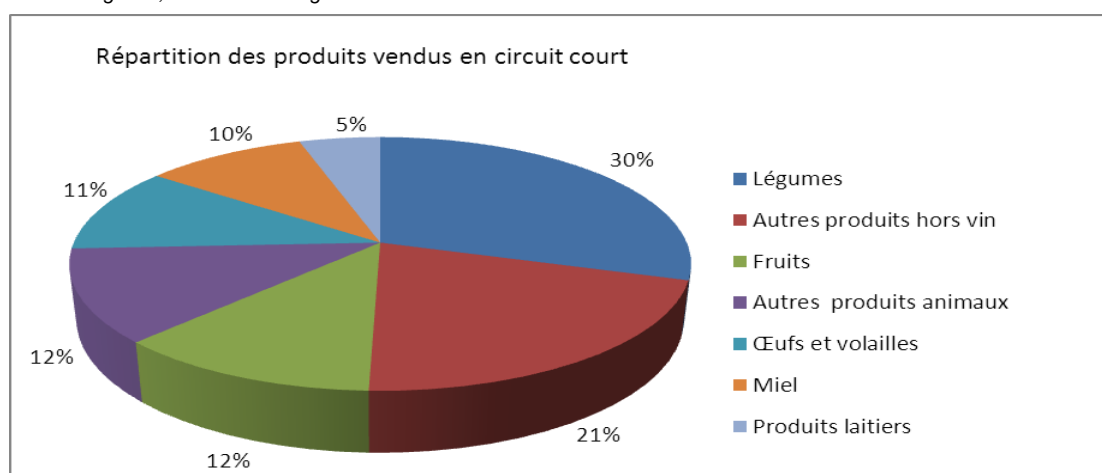
Les ventes de paniers, du type Amap, qui connaissent un engouement chez les consommateurs urbains et les médias, ne totalisent que 5% des modes de commercialisation. Ils sont cependant un symbole fort des nouveaux liens producteurs/consommateurs.



### Mode de commercialisation principal hors vins, en % des exploitations

A la ferme	48,8
Sur les marchés	27,3
Commerçant détaillant	5,1
En paniers (Amap)	4,7
En point collectif	4,4
Grandes et moyennes surfaces	4,0
En tournée, à domicile	2,0
Restauration commerciale	1,5
En salons et foires	1,4
Par correspondance	0,4
Restauration collective	0,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,00</b>

Source : Agreste, Recensement agricole 2010



Trois cents exploitations franciliennes vendent des légumes en circuit court.

Source : Agreste, Recensement agricole 2010



Cueillette de la ferme de Gailly à Saint-Cyr-L'Ecole (78).  
Crédit photo : A. Lacouchie / IAU îdF

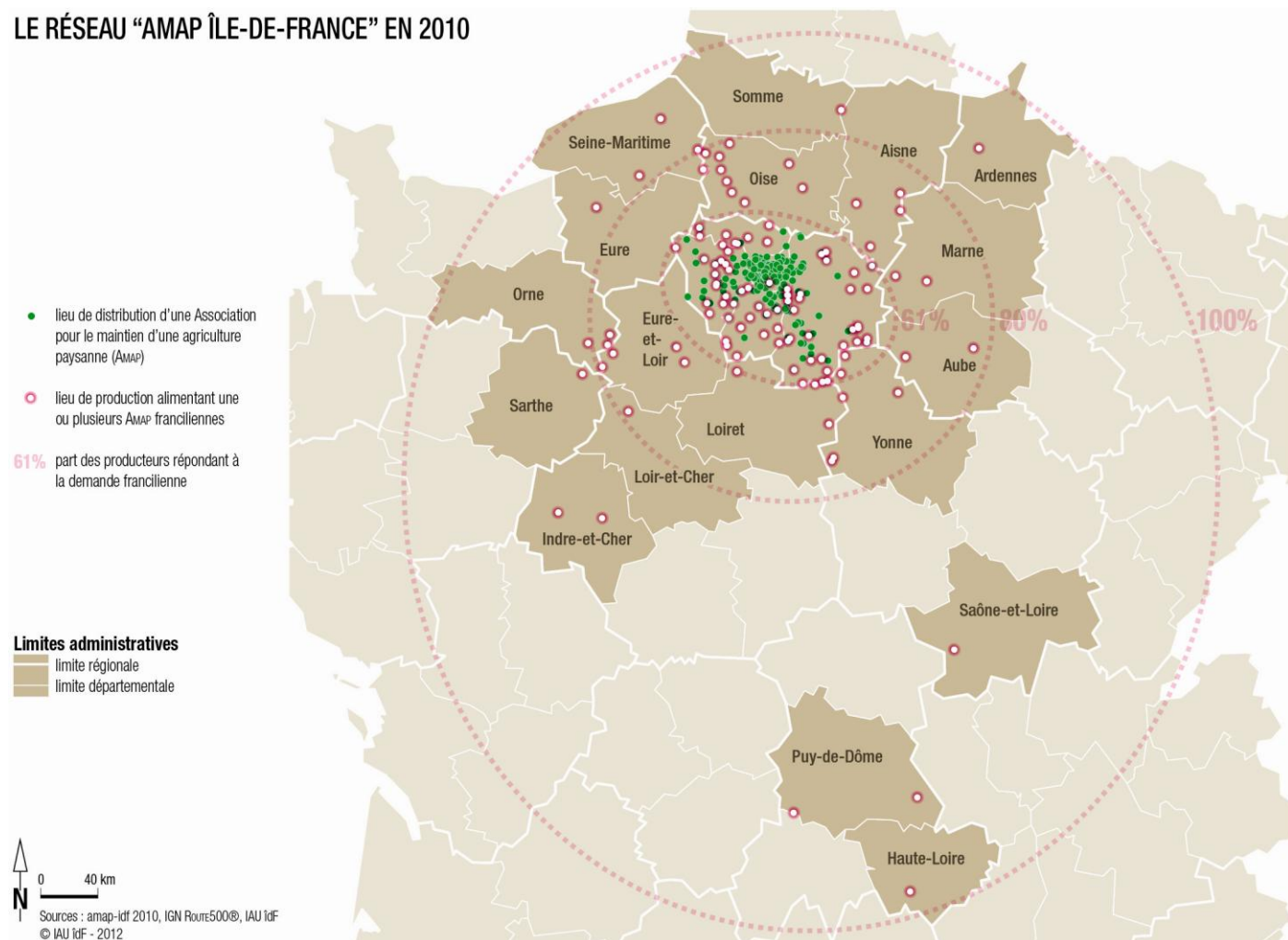
## Les Amap

Au 1er juin 2012, on compte :

- 265 groupes en Amap sur la région Île-de-France, dont 144 adhérents au réseau Amap Île-de-France,
- 163 producteurs en Amap dont 47 adhérents au réseau Amap Île-de-France,
- une vingtaine de groupes sont en projet ou en cours de création.

Source : réseau Amap Île-de-France

## LE RÉSEAU "AMAP ÎLE-DE-FRANCE" EN 2010



## Les mesures et dispositifs à objectifs environnementaux

### Le plan de développement de l'agriculture biologique

Ce plan permet de soutenir financièrement d'une part les agriculteurs biologiques (participation au coût de la certification biologique, aide à la transition vers une agriculture biologique locale - Atable) et, d'autre part les acteurs intervenant en matière d'accompagnement et de conseil auprès des agriculteurs, d'accès au foncier, de filières et de marchés, de recherche, de formation,...

En Île-de-France, en 3 ans, les surfaces passées à l'agriculture biologique ont augmenté de plus de 70 %. Fin 2011, l'agriculture biologique représente :

- près de 7 604 ha : 4 770 ha en agriculture biologique et 2 834 ha en conversion, soit environ 1,3 % de la SAU francilienne,
- 175 structures certifiées bio ou en conversion, soit environ 3,4% des exploitations agricoles.

### Evolution 2002-2011 de l'agriculture biologique

	2002	2003	2004	2005	2009	2011
Nombre structures certifiées	64	66	70	70	102	175
Nombre d'hectares	3 365	3 653	3 904	3 913	5 674	7 604
% SAU en IDF	0,58 %	0,63 %	0,68 %	0,68 %	1 %	1,3 %

### Répartition des surfaces agricoles bio et en conversion par type de production

	Grandes Cultures	Légumes secs et légumes de plein champ	Maraichage (dont champignons, cressiculture et PAM*)	Arboriculture et viticulture	Prairies temporaires et permanentes	Légumineuses et surfaces fourragères	Autres (bois, friches, jachères, pépinières et cultures ornementales)	Total
Bio	2916,6	73,5	169,3	53,7	775,4	535,3	245,9	4769,7
Conversion	1800,3	52,3	82,3	34,4	172,4	612,1	80,2	2833,9
Total	4716,8	125,8	251,6	88,1	947,8	1147,4	326,1	7603,6

\* PAM : Plantes aromatiques et médicinales

Source : GAB Île-de-Franc, conseil régional

## LES SIGNES DE QUALITÉ ET D'ORIGINE

### Agriculture biologique

localisation de la commune...  
...type de production

#### Type de production biologique

- maraîchage, cressiculture, culture de champignons
- grande culture
- arboriculture
- polyculture-élevage
- légume de plein champ
- élevage
- plante à parfum, aromatique et médicinale
- pépinière et culture ornementale
- apiculture
- autre, viticulture

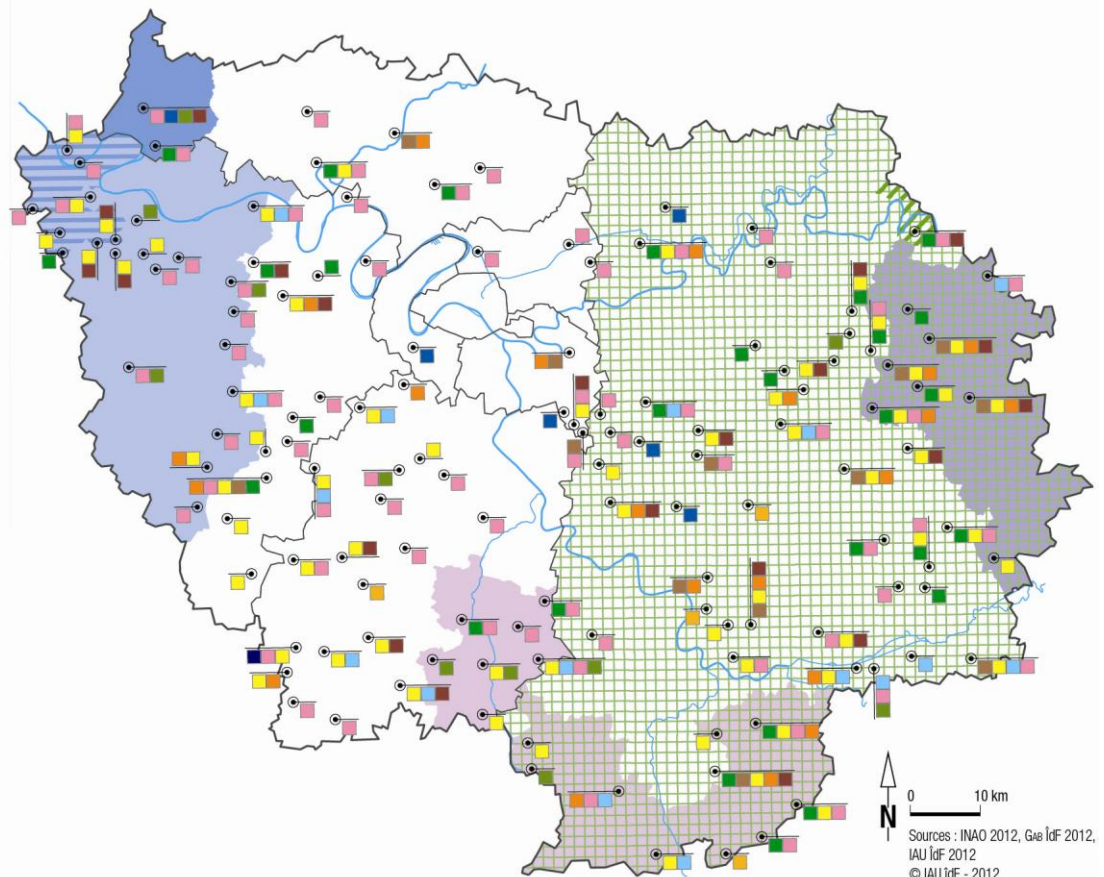
#### Appellation d'origine contrôlée et indication géographique protégée

- ▨ AOC Brie de Meaux
- ▨ AOC Brie de Melun
- ▨ AOC Champagne et Coteaux Champenois
- ▨ IGP Volaille du Gâtinais
- ▨ IGP Volaille de la Champagne
- ▨ IGP Volaille de Houdan
- ▨ IGP Volaille et porc de Normandie

#### Limites administratives

- limite régionale
- limite départementale

hydrographie



Sources : INAO 2012, Gae IdF 2012, IAU IdF 2012 © IAU IdF - 2012

### Le dispositif Prairie

Le programme régional agricole d'initiative pour le respect et l'intégration de l'environnement (Prairie) est un appel à projets agri-environnementaux territoriaux qui s'adresse aux collectivités territoriales, établissements publics, chambres consulaires et associations, en particulier celles agissant pour la protection de l'environnement.

Les projets doivent avoir pour objectif d'améliorer, sur un territoire pertinent, la qualité de l'environnement dans l'un des champs suivants : eau, sols, biodiversité, paysages.

#### Opérations et territoires concernés par les contrats Prairie pour la période 2008-2011

Opération	Organisme porteur	Nombre d'agriculteurs engagés
Préservation de la Chouette chevêche	Centre ornithologique d'Île-de-France (Corif)	13
Protection de l'Oenicidème criard	Association NaturEssonne	9
Lutte contre le ruissellement et préservation de la qualité de l'eau dans la vallée du Sausseron	Syndicat mixte d'étude et de réalisation du contrat de bassin de la vallée du Sausseron (SMERCVS)	13
Amélioration de la biodiversité en Seine-et-Marne (2009-2011)	Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne (CG77 en 2102)	24
Restauration de la trame verte et bleue (2011)	PNR de la Haute vallée de Chevreuse	14
<b>Total</b>		<b>73</b>

Le montant total de l'autorisation d'engagement pour les 5 projets est de 140 036 €, et l'aide régionale prévisionnelle sur 5 ans est de 700 180 €.

Source : conseil régional

## Les MAE régionales 2008-2011

MAE	Année	Nombre d'agriculteurs engagés	Aide régionale annuelle en €
Protection des races menacées	2008	3	2 635
	2009	1	1 071
	2010	0	0
	2011	0	0
<b>Total</b>		<b>4</b>	<b>3 706</b>
Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité	2008	3	21 1999
<b>Total</b>		<b>7</b>	<b>36 660</b>

Source : conseil régional

Le montant prévu pour 5 ans est de 183 300 €.

## Sources de la partie agriculture

Driaaf, Gab Île-de-France, réseau Amap Île-de-France, conseil régional

## Pour en savoir plus

Préfet de la région Île-de-France, *L'agriculture française en 2010, premiers résultats du recensement agricole dans la région Île-de-France*, septembre 2011

Agreste Île-de-France n° 109, septembre 2011

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Agreste Île-de-France, *Mémento de la statistique agricole*, édition 2012

[www.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010](http://www.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010)

[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

[www.iau-idf.fr/nos-publications/memento-environnement](http://www.iau-idf.fr/nos-publications/memento-environnement)



Le code QR ci-contre permet d'ouvrir la page consacrée à l'actualisation 2012 du mémento.

Prenez en photo ce code avec votre smartphone ou tablette depuis l'application Mobiletag

## La sylviculture

### La politique forestière française

La plus grande partie de la forêt française a pour vocation de produire du bois d'œuvre de qualité, dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle, c'est-à-dire soucieuse de la conservation de la diversité biologique, du maintien des potentialités des sols, en évitant toute évolution irréversible (<http://agriculture.gouv.fr/foret-bois>).

La vocation multifonctionnelle de la forêt et des équilibres entre les différentes fonctions (économique, sociale et environnementale) a été réaffirmée par la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001, de manière à répondre aux nouvelles attentes de la société vis-à-vis des forêts : cadre de vie, accueil et loisirs, environnement, protection de l'air et de l'eau, production et utilisation d'éco-matériaux à base de bois, puis par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 qui a mis l'accent sur la fonction productive : « Afin d'améliorer la production et la valorisation économique du bois, tout en respectant les conditions d'une gestion durable des forêts, il est établi dans chaque région un plan pluriannuel régional de développement forestier ». Le PPRDF d'Île-de-France, qui sera adopté en fin d'année 2012, est consultable sur le site de la Driaaf : <http://www.draf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/>

En Île-de-France, la fonction d'accueil est prédominante dans les forêts publiques depuis les années cinquante-soixante. Près de 100 millions de visites sont recensés dans les forêts publiques d'Île-de-France sur les 200 millions de visites à l'échelon national, ce qui fait de la forêt d'Île-de-France un des patrimoines les plus visités de France.



## La forêt en Île-de-France

### La nature de la propriété forestière

Même si la forêt francilienne est surtout connue pour ses grands massifs domaniaux, la forêt privée est largement majoritaire avec 69 % de la surface forestière totale, proche de la moyenne nationale (74%). Elle appartient à plus de 148 000 propriétaires, qui détiennent en moyenne 1,09 ha. La question de morcellement de la propriété privée est prégnante dans la région.

La forêt publique se répartit entre les forêts domaniales (25%) et les forêts des collectivités, principalement détenues par la Région par l'intermédiaire de l'Agence des espaces verts. Les quelques centaines d'hectares restants se répartissent entre forêts départementales et communales, ces dernières étant très peu nombreuses, contrairement à d'autres régions, notamment dans l'est du pays. Il n'y a pas d'association régionale ou départementale des communes forestières en Île-de-France.

### Surface de forêt par catégorie de propriété (en milliers d'ha)

	Public	Privé	Total
Île-de-France ouest	43 ±2	85 ±7	128 ±8
Seine-et-Marne	39 ±1	101 ±6	140 ±6
<b>Total Île-de-France</b>	<b>83 ±2</b>	<b>187 ±10</b>	<b>269 ±10</b>

Source : IFN 2010

La part de la forêt publique est sensiblement plus importante dans les départements de l'ouest qu'en Seine-et-Marne.

La surface de la forêt francilienne peut se décomposer en un tiers de forêts publiques, un cinquième de propriétés privées importantes dotées de plan simple de gestion, et une petite moitié de propriétés privées non dotées de documents de gestion durable.

Source : Driaaf

### Les forêts des collectivités (fin 2011)

	Etat	Région	Départements	Communes
Superficie (ha)	72 468	8 398	3 382	2 365

Source : ONF

### Les documents de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt

Ces documents sont pour la forêt privée, les plans simples de gestion (PSG)<sup>1</sup>, les règlements type de gestion (RTG), les codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) et les « aménagements » pour les forêts publiques. Leur durée de validité est de 10 à 20 ans, même si leur horizon est beaucoup plus lointain. Cette durée a eu tendance à se raccourcir compte tenu des évolutions dans la gestion durable des forêts et de la multiplication d'événements climatiques (tempêtes, sécheresses) ou sanitaires sévères, bien que les cycles forestiers soient par nature très longs. A part les essences à croissance très rapide comme le peuplier ou les résineux, les essences nobles (chêne) sont conduites sur des durées qui dépassent largement la moyenne de la vie humaine (environ 200 ans).

Les documents d'aménagement doivent permettre d'optimiser la capacité des écosystèmes forestiers à assurer, simultanément et dans la durée, les trois principales fonctions écologique, économique et sociale de la forêt.

Les PSG sont obligatoires pour les forêts privées constituées soit d'une parcelle forestière d'un seul tenant d'une surface égale ou supérieure à vingt-cinq hectares, soit d'un ensemble de parcelles forestières d'une surface totale égale ou supérieure à vingt-cinq hectares appartenant à un même propriétaire, situées dans une même zone géographique.

Les surfaces couvertes par un plan simple de gestion (PSG) s'élèvent à environ 59 000 hectares.

### Les PSG de la forêt privée en Île-de-France en 2011

Département	Nombre de PSG	Surface (ha)
77	303	34 340
78	131	13 575
91	56	5 678
93	1	233
94	2	311
95	56	4 682
<b>Île-de-France</b>	<b>549</b>	<b>58 819</b>

Source : CRPF

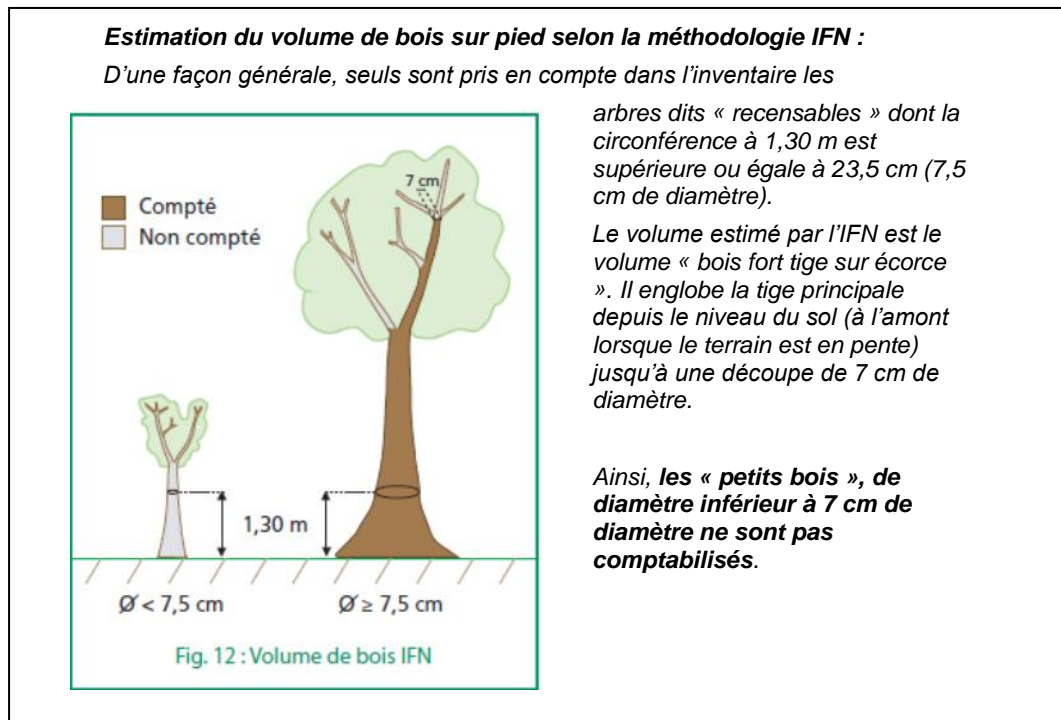
<sup>1</sup> Le plan simple de gestion est un document réglementaire. Document pour prévoir et document pour gérer, il s'agit d'un programme pluriannuel d'entretien et de gestion durable et multifonctionnelle réalisé par le propriétaire pour sa forêt.



## Le potentiel de production de bois

### L'accroissement forestier

Il s'agit de l'accroissement courant annuel sur écorce en m<sup>3</sup>/an, calculé sur les 5 dernières années précédant l'année des mesures sur le terrain. Pour la campagne 2005-2009, l'accroissement forestier est estimé à 1,4 million de m<sup>3</sup>/an par l'Inventaire forestier national (IFN).



Evaluation du bois exploitable .

Crédit photo : A. Bouissou / Metl-Medde

### L'exploitabilité

La facilité d'exploitation est évaluée grâce à la combinaison de 5 variables : distance de débardage, présence d'itinéraires de débardage, pente maximale, portance du terrain et degré d'aspérité du terrain. Par rapport aux 3 classes définies par l'IFN : facile, moyenne, difficile ou très difficile, les forêts d'Île-de-France sont pour 90 % faciles à exploiter.

Source : IFN

Néanmoins, cette facilité d'exploitation doit être pondérée par les difficultés de desserte et d'accès aux massifs du fait de la pression urbaine et des infrastructures afférentes.

Définition de la forêt de production selon l'Inventaire forestier national (IFN) :

La forêt de production est un terrain de superficie au moins égale à 50 ares et de largeur supérieure ou égale à 20 m où croissent des arbres dont le taux de couvert absolu est au moins égal à 10 % et pouvant être utilisés pour produire du bois. Cela signifie que le terrain doit permettre une production suffisante de bois sans qu'une autre utilisation ou les conditions physiques ne viennent en empêcher l'exploitation (réserve intégrale, zone inaccessible, etc.). Une « forêt de production » est une forêt disponible pour la

production de bois, c'est-à-dire où l'exploitation du bois est possible et compatible avec d'autres fonctions, sans considération de rentabilité économique.

### La diversité de la forêt

23 essences forestières différentes sont identifiées dans les forêts franciliennes.

### La filière forêt-bois

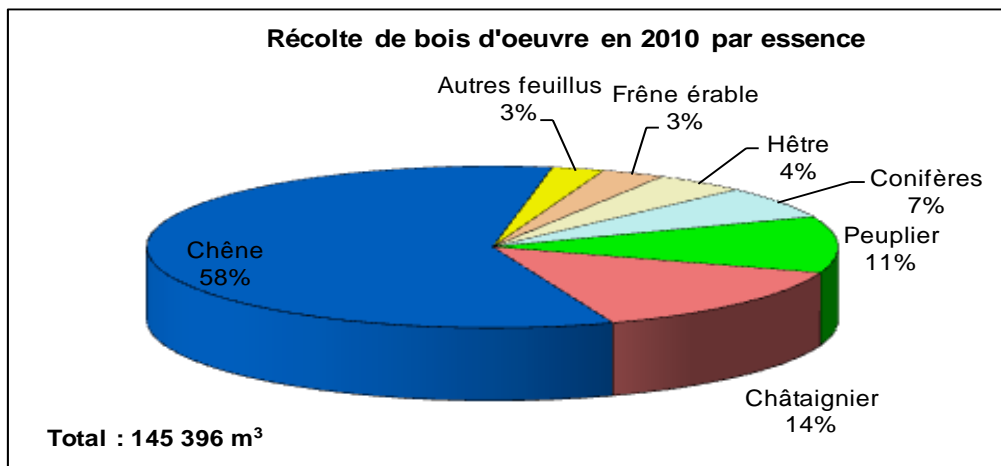
#### La récolte de bois en 2010

Le volume des bois récoltés par les entreprises enquêtées au cours de l'année 2010, s'élève à 305 804 m<sup>3</sup> ronds sur écorce :

- 145 396 m<sup>3</sup> r\* de bois d'œuvre, soit 48 % du volume total exploité, avec une essence principale : le chêne,
- 112 254 m<sup>3</sup> r de bois énergie (37 %),
- 48 154 m<sup>3</sup> r de bois d'industrie (16 %).

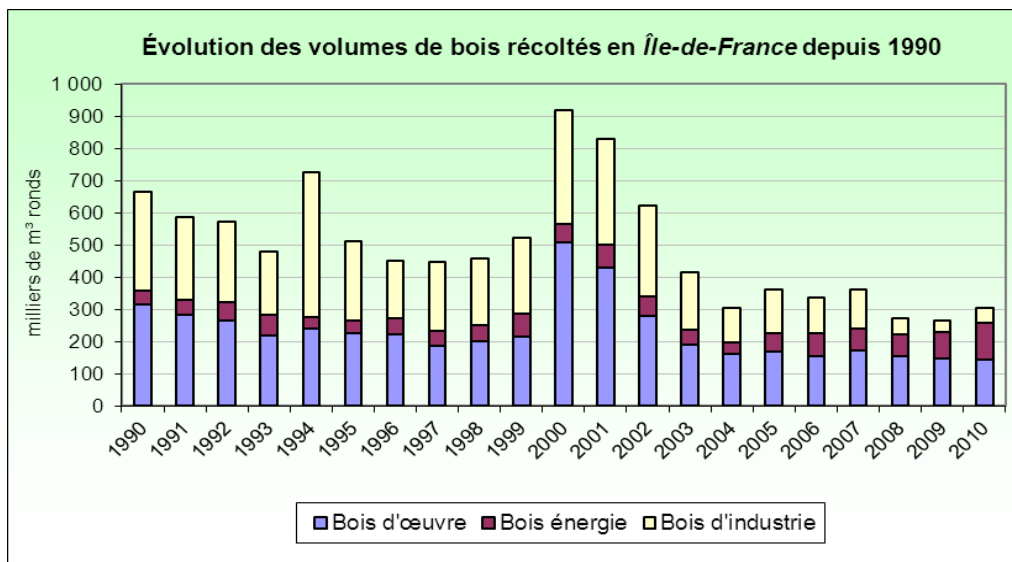
\* m<sup>3</sup> rond : volume mesuré sur écorce des produits de l'exploitation forestière en l'état où ils se présentent avant transformation

#### Proportion des principales essences de bois d'œuvre récoltées en 2010



Source : Agreste, Enquête annuelle exploitation forestière

#### Evolution des volumes de bois récoltés en Île-de-France 1990-2010



Source : Agreste, Enquête annuelle exploitation forestière

La récolte totale moyenne des années 2004 à 2010 (315 M de m<sup>3</sup> de bois ronds) a diminué de 40% par rapport à celle des années 1991 à 1999 (529 M de m<sup>3</sup>), ce niveau s'expliquant en partie par le déstockage forcé consécutif à la tempête de 1999.

On constate ainsi que la chute des volumes récoltés concerne principalement le bois d'industrie. Alors que l'on récoltait près de 250 000 m<sup>3</sup> de bois d'industrie au cours des années 90, cette récolte s'établit autour de 50 000 m<sup>3</sup> pour les trois dernières années, soit une division par cinq.

Source : Driaaf

## Les entreprises de la filière bois (2009)

Selon une étude conduite par l'Insee en collaboration avec la Driaa et la Driaaf, la filière forêt bois telle qu'elle est connue au travers des nomenclatures d'activités (NAF) comprend 11 200 salariés répartis dans 2500 établissements. Mais, s'agissant de la région capitale, 8 salariés sur 10 travaillent dans des sièges d'établissements ou d'entreprises (ONF, groupes papetiers,...).

### Effectifs de la filière bois francilienne

Segments	Emploi salarié		Etablissements		Nombre de salariés dans les sièges
	Effectifs	Part nationale (%)	Nombre	Part nationale (%)	
<b>Sylviculture et exploitation forestière</b>	1 150	6,0%	1 040	3,4 %	530
<b>Sciage et travail du bois</b>	2 360	3,1%	590	4,9 %	480
<b>Industrie du papier et du carton</b>	5 180	7,2 %	430	19,6 %	1 870
<b>Fabrication de meubles</b>	870	5,2 %	100	8,1 %	ns
<b>Construction en bois</b>	1 440	4,9%	330	3,5 %	300
<b>Autres</b>	200	3,8%	20	4,9 %	70
<b>Total</b>	<b>11 200</b>	<b>5,1 %</b>	<b>2 510</b>	<b>4,5%</b>	<b>3 250</b>

Source : Driaaf

La catégorie Autres regroupe les segments : équipements pour l'exploitation forestière, objets divers en bois, équipements pour la transformation du bois, commerce et transport intra-filière.

ns : non significatif

### La sylviculture et l'exploitation forestière

Ce secteur d'activité est marqué par la présence importante de l'ONF (le siège parisien, la direction territoriale Île-de-France Nord-Ouest et les deux agences de Versailles et Fontainebleau) et par de nombreuses entreprises non employeuses (939) qui sont le plus souvent des sylviculteurs ou exploitants forestiers domiciliés en Île-de-France, mais dont l'activité ne s'exerce pas nécessairement dans la région.

### La première transformation : un secteur inexistant

Le secteur de la scierie est peu représenté en Île-de-France qui se situe au dernier rang des régions métropolitaines pour les volumes sciés. En 2010, il ne restait plus que six scieries qui ont produit à peine plus de 2 000 m<sup>3</sup> de sciages. En 1975, il restait encore une soixantaine de scieries qui débitaient 74 500 m<sup>3</sup> de sciages. Alors que dans les années 1970, les volumes sciés correspondaient à 40% de la récolte de bois d'œuvre, et encore 20% au début des années 1990, cette part est actuellement inférieure à 5%. La plus grosse partie des grumes récoltées en Île-de-France est donc transformée dans les régions voisines, voire exportée (entre 15 et 20% de la récolte de bois d'œuvre). Il faut noter que l'accroissement de la récolte suite à la tempête de 1999 n'a pas entraîné d'augmentation des volumes sciés.

Les raisons de cette quasi disparition de l'activité de première transformation en Île-de-France tiennent principalement à l'inadaptation entre la ressource régionale, principalement composée de feuillus de gros diamètre, et la demande croissante du marché pour des résineux. A ce déséquilibre propre à de nombreuses autres régions viennent s'ajouter d'autres handicaps spécifiques à l'Île-de-France : le coût du foncier (les unités de première transformation nécessitent des surfaces importantes), les difficultés de circulation.

### La deuxième transformation

Ce secteur regroupe des activités telles que le papier-carton, les emballages en bois, la fabrication de charpentes et autres menuiseries, la fabrication de placages et panneaux en bois, l'ameublement, ... L'importance du nombre de salariés du secteur s'explique partiellement par la présence de sièges sociaux d'entreprises.

L'industrie du papier-carton regroupe un effectif important de la filière bois francilienne, mais 75 % des salariés de ce secteur travaillent dans des sièges (emplois tertiaires) et un tiers dépend de centres de décisions extérieurs à l'Île-de-France (notamment à l'étranger).

Il faut noter que le secteur de la construction bois est le seul de la filière à connaître un développement important (+30% sur ces cinq dernières années). Mais malgré ce développement, la part de la construction bois en Île-de-France reste bien inférieure à la moyenne nationale (4,2 % contre 11,3%).

Source : Driaaf

### La certification de la forêt

#### Part de la forêt certifiée en Île-de-France

En 2010, plus de la moitié de la récolte francilienne est certifiée. Cette proportion est en augmentation constante depuis le début des années 2000, passant de 24% en 2004 à 52% en 2010. La part de la récolte certifiée est de 51% pour le bois d'œuvre et de 79% pour le bois d'industrie.

Le programme de certification PEFC repose sur deux piliers complémentaires :

- L'application d'un cahier des charges relatif à la gestion durable de la forêt. Il inclut notamment l'interdiction d'utiliser des OGM ou encore l'obligation de conserver quelques arbres morts par hectare pour favoriser la biodiversité...
- La mise en place d'une chaîne de contrôle qui assure la traçabilité et la fiabilité des produits certifiés PEFC depuis la forêt jusqu'au produit fini, en passant par toutes les étapes de transformation et de commercialisation du produit en bois ou à base de bois.

#### **Les entreprises certifiées**

Sur un total de 197 entreprises certifiées en 2011 en Île-de-France, 122 concernent le secteur de l'imprimerie et de la chaîne graphique, 25 le négoce et 14 le secteur pâte et papier.

Source : PEFC Ouest

### **Sources de la partie sylviculture**

*Driaaf, ONF, IFN, CRPF, PEFC, Insee*

### **Pour en savoir plus**

La filière bois en Île-de-France : un fonctionnement qui dépasse les limites régionales, *Insee à la page*, n°394, septembre 2012

[www.draf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr](http://www.draf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr)

[www.ifn.fr](http://www.ifn.fr)

[www.pefc-france.org](http://www.pefc-france.org)

[www.iau-idf.fr/nos-publications/memento-environnement](http://www.iau-idf.fr/nos-publications/memento-environnement)



*Le code QR ci-contre permet d'ouvrir la page consacrée à l'actualisation 2012 du mémento.  
Prenez en photo ce code avec votre smartphone ou tablette depuis l'application Mobiletag*